

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 20e jour du mois de septembre 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0097 :

NATURE ET EFFETS :

Permettre l'installation d'une enseigne d'une superficie de 1 mètre carré annonçant le guichet automatique de la Caisse Desjardins. Cette superficie s'ajoute à la superficie totale d'affichage de 44 mètres carrés. Le règlement de zonage en vigueur, la superficie totale des enseignes doit être d'au plus 4 mètres carrés, lorsqu'il y a plus d'une entreprise dans la bâtisse.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 1750 chemin du Village, lot 3 958 009

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 28^e jour d'août 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(cet avis doit être publié au moins quinze jours avant la séance du Conseil)

Je, soussigné, monsieur Jacques Cusson, Directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des trois endroits désignés par le Conseil Municipal, soit à l'hôtel de ville, à l'église et sur notre site internet (www.stadolphedhoward.qc.ca) le 28^e jour du mois d'août 2019 entre 8 h 30 et 16 h 00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat,
ce 28^e jour d'août 2019

Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier